

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	09
Présents	08
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	0

DELIBERATION N° DE_270226_2

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY.

Absent excusé : M. Frédéric DUPLEIX.

Excusée : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 23 février 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Silvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18 relatif aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté préfectoral n) 23-2025-06-03-0004 du 03 juin 2025 portant modification des statuts du Syndicat mixte Est Creuse Développement,

Vu la délibération 2025/35 du comité syndical du 29/12/2025 du Syndicat Est Creuse Développement portant sur la modification du périmètre du Syndicat Est Creuse Développement par adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Silvain Bas le Roc et Nouzerines,

Considérant que les collectivités membres du Syndicat Est Creuse Développement doivent délibérer afin d'approuver cette décision et la modification du périmètre qui en découle, par l'arrivée des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Silvain Bas le Roc et Nouzerines.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Silvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire,
Alain BUJADOUX



Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND